

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

## CANTON DE LURE 2

### COMMUNE DE VY-LES-LURE

#### Arrêté n°02/2025

#### *Prolongation de l'arrêté n°47/2024*

#### **Le Maire de VY-LES-LURE,**

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions et notamment l'article 2,
- VU les articles L.2211-1; L.2212-1 à L.2212-5 du code des Collectivités territoriales,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et R 225,
- VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU l'opération de travaux A7220 du SIED70 ;
- VU la demande de l'entreprise SAS HAEFELI, du 22 novembre 2024,
- VU l'arrêté n°47/2024 du 25 novembre 2024,
- VU la demande de prolongation de l'entreprise SAS HAEFELI, du 10 janvier 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de travaux d'extension du réseau électrique « Grande Rue », RD486, effectués par l'entreprise SAS HAEFELI, à partir du 2 décembre 2024, la chaussée étant rétrécie, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie,

#### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Jusqu'au 31 janvier 2025, durant la durée des travaux, la circulation se fera par alternat « Grande Rue » au niveau des numéros 33 à 41, en raison de travaux d'extension du réseau électrique. Le stationnement sera interdit dans la zone de chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h. Travaux effectués par l'entreprise SAS HAEFELI.

**ARTICLE 2** : La signalisation est à la charge du pétitionnaire et se fera à l'aide de feux tricolores. Le pétitionnaire s'engage à remettre voirie et trottoirs en état.

**ARTICLE 3** : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de VY-LES-LURE.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Commandant de groupement de gendarmerie de Haute-Saône, l'Unité Technique départementale de Lure, Madame le Maire de VY-LES-LURE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté leur sera transmise ainsi qu'à l'entreprise concernée.

Fait à VY-LES-LURE, le 13 janvier 2025

Le Maire

Mme Christine DESCOLLONGES

